



Année 2021



# Rapport annuel sur le prix et la qualité du service

**Service  
Assainissement Collectif**

[www.rhone-ventoux.fr](http://www.rhone-ventoux.fr)  
Accusé de réception en préfecture  
084-258401447-20220623-2022-118-DE  
Date de réception préfecture : 01/07/2022

# Sommaire

Préambule	3	<b>4. Préserver et investir pour un service durable</b>	<b>24</b>
<b>1. Gérer un service public d'assainissement collectif</b>	<b>4</b>	Le curage des réseaux	25
Des enjeux majeurs	5	La traque des eaux claires parasites	26
Les chiffres clés	6	Les investissements	27
Quelques faits marquants	7	Les principales actions de 2021	28
Le périmètre	8	Les principaux projets de 2022	29
Caractéristiques du service	9	<b>5. Assurer un service de qualité au coût le plus juste</b>	<b>31</b>
Les missions	10	Les volumes facturés	32
Les déversements d'industriels	11	Le prix de l'eau	33
<b>2. Maintenir un patrimoine performant</b>	<b>12</b>	La facture type 120 m3	34
Les réseaux de collecte	13	L'évolution du prix de l'assainissement collectif	35
Les stations d'épuration	14	Les indicateurs financiers	36
Les types de stations	15	<b>6. Partager et communiquer</b>	<b>37</b>
Synoptique	16	La méthanisation des boues et des déchets	38
Cas particuliers	17	Une journée dédiée à l'assainissement	39
La conformité des ouvrages	18	Les actions de communication	40
<b>3. La gestion durable des boues</b>	<b>21</b>	Coordonnées utiles	41
La gestion des boues	22		

Accusé de réception en préfecture  
084-258401447-20220623-2022-118-DE  
Date de dépôt en préfecture : 06/07/2022

**Annexe 1 & 2** : Contrats de Mormoiron et Carpentras / **Annexe 3** : Tableaux détaillés / **Annexe 4** : Les indicateurs de performance / **Annexe 5** : Notice d'information de l'Agence de l'Eau relative aux redevances et aides

# Préambule

Le Syndicat Rhône Ventoux est un établissement public qui a en charge la collecte, le traitement des eaux usées domestiques provenant des habitations et de certains industriels ainsi que la gestion des déchets de l'épuration, les boues.

Conformément aux textes réglementaires en vigueur, il doit établir et présenter chaque année un rapport annuel sur le prix et la qualité du service, dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit avant le 30 septembre.

**Avant d'être soumis au Comité Syndical, il est examiné par la Commission Consultative des usagers. Il doit ensuite être présenté devant l'assemblée délibérante de chaque collectivité membre du Syndicat et être mis à disposition du public.**





# 1. Gérer un service public d'assainissement collectif

# Des enjeux majeurs

Le principal champ d'action d'un service d'assainissement collectif est de collecter et dépolluer les eaux usées. L'efficacité du service impacte :

## La salubrité publique

L'assainissement collectif permet de supprimer les causes d'insalubrité (les eaux usées étant vectrices de maladies et de nuisances) qui peuvent engendrer des problèmes de santé publique.

## La protection de l'environnement

Le service assainissement collectif est soumis à des règles précises en matière de performances environnementales et les obligations réglementaires se sont largement accrues dans ce domaine.

Cela a conduit par exemple à améliorer de manière très significative les performances des stations d'épuration, la recherche des substances dangereuses dans l'eau, le traitement des sous-produits de l'épuration et la réutilisation des eaux usées traitées.

# Les chiffres clés

**106 808**  
habitants desservis

**31** communes adhèrent au service assainissement collectif du Syndicat Rhône Ventoux.

L'assainissement contribue aux objectifs de qualité des milieux aquatiques, de préservation des ressources et des usages sensibles.

**611.2 km de**  
réseau



**43 012 usagers**

**255**

Autorisations de déversement industriels

**4 049 997 m<sup>3</sup>**  
facturés

Accusé de réception en préfecture  
084-258401447-20220623-2022-118-DE  
Date de réception préfecture : 01/07/2022

# Quelques faits marquants

1<sup>er</sup> septembre 2021



Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021, le Syndicat Rhône Ventoux assure la compétence assainissement collectif pour la commune de Carpentras (cette compétence était gérée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 par la COVE).

Le **transfert de cette compétence** permet de renforcer la mutualisation et de continuer à se doter des moyens humains, techniques et financiers nécessaires, pour répondre efficacement et durablement aux enjeux auxquels les services d'assainissement doivent faire face.

13 septembre 2021



C'est une opération rare qui s'est déroulée en septembre dernier sur **la station d'épuration de Villes sur Auzon**.

Pour la première fois depuis sa mise en service, il y a près de 20 ans, les roseaux qui participent à l'épuration de l'eau ont été coupés et les boues récupérées, puis envoyés en compostage pour redevenir source de vie. C'est tout un cycle qui se boucle.... Et un nouveau qui commence. Redevenus compost, ils participeront de nouveau à faciliter le développement de la vie, mais sous forme d'engrais cette fois.

26 novembre 2021



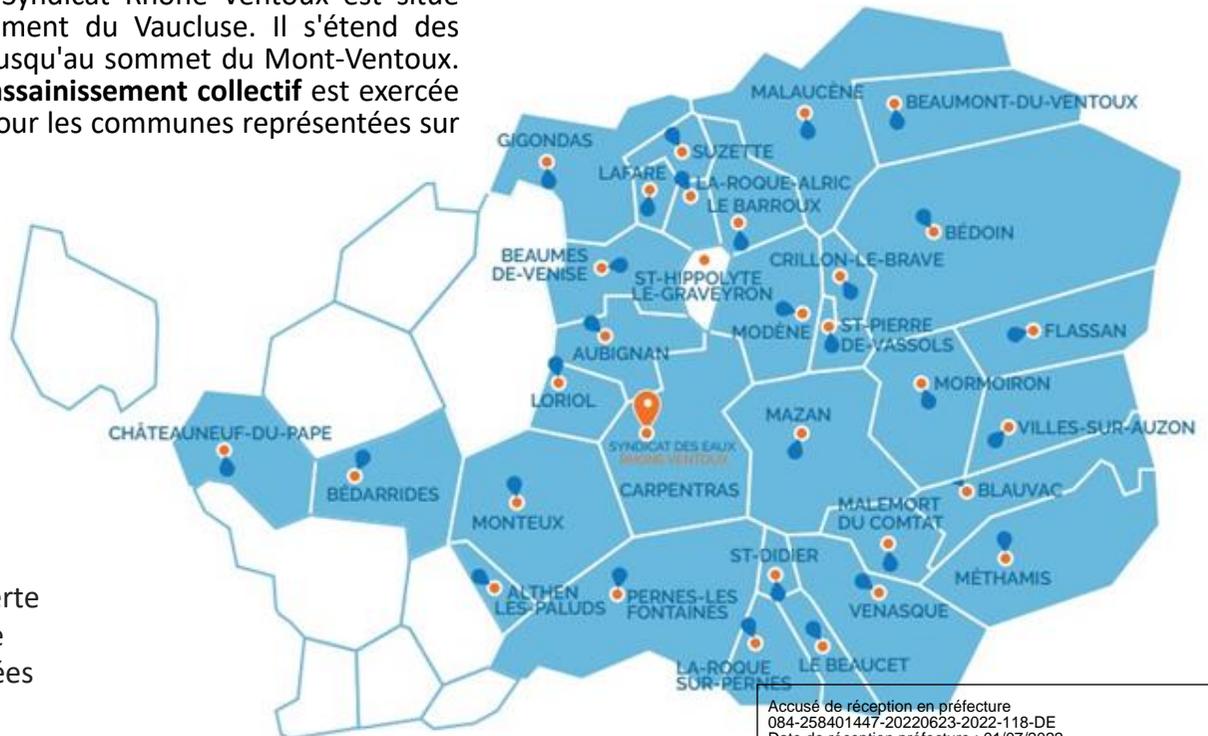
Le 26 novembre, Jérôme BOULETIN, Président du Syndicat Rhône Ventoux et Laurence Perez, Directrice régionale Provence Alpes Côte d'Azur de SUEZ, ont officiellement **signé le contrat** qui les lie pour les dix prochaines années, dans le cadre de la **délégation de service public de l'assainissement collectif** sur le territoire Rhône Ventoux.

Ce contrat ambitieux est effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Accusé de réception en préfecture  
084-258401447-20220623-2022-118-DE  
Date de réception préfecture : 01/07/2022

# Le périmètre

Le territoire du Syndicat Rhône Ventoux est situé dans le Département du Vaucluse. Il s'étend des rives du Rhône jusqu'au sommet du Mont-Ventoux. La compétence **assainissement collectif** est exercée par le Syndicat pour les communes représentées sur la carte.



86 %

C'est le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées sur le territoire.

# Caractéristiques du service

Le service d'assainissement collectif est un **service public à caractère industriel et commercial**. Il est principalement financé par les redevances payées par les usagers (part assainissement collectif apparaissant sur les factures d'eau potable).

Les élus du Syndicat Rhône Ventoux ont choisi de **déléguer l'exploitation** du service d'assainissement collectif à une société délégataire, SUEZ Eau France, à travers un contrat d'affermage conclu en mai 2013, qui a pris fin le 31 décembre 2021.

L'exploitation du service de Mormoiron s'effectue au travers d'un contrat de délégation de service public spécifique conclu avec la société SUEZ, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016. Il prend fin au 31 décembre 2021.

Toutes les informations relatives à ce contrat sont consultables en annexe n°1 de ce document.

L'exploitation du service de Carpentras s'effectue au travers d'un contrat de délégation de service public spécifique conclu avec la société SUEZ, à compter du 13 décembre 2007. Il prend fin au 31 décembre 2021. Toutes les informations relatives à ce contrat sont consultables en annexe n°2 de ce document.



# Les missions



Qui fait  
quoi?



Fixe les objectifs du service public, planifie et réalise les investissements (travaux sur les canalisations, les ouvrages).



Choisit le mode de gestion, la politique tarifaire, évalue la performance du service.



Effectue un suivi et un contrôle des actions des différents intervenants (exploitant, maitres d'oeuvre, entreprises...).

Assure la relation avec les usagers (facturation, réalisation des branchements...).

Assure l'entretien et la surveillance des réseaux et des ouvrages ainsi que l'élimination des sous-produits de l'épuration.

Garantit la continuité du service public et le respect des normes de qualité.

Acquiescé en préfecture  
004-238401447-20220623-2022-116-DE  
Date de réception préfecture : 01/07/2022

# Les déversements des usagers non domestiques



L'activité de certains usagers génère des effluents présentant des caractéristiques particulières qui ne permettent pas de les accepter directement dans le réseau public (par exemple: activités agroalimentaires, viticoles). Il convient donc d'encadrer ces déversements pour protéger le système d'assainissement (réseau et STEP) et son fonctionnement.

**255**

Arrêtés pris

Les **autorisations de déversement** (acte unilatéral signé par le Président) sont régies par le code de la santé publique (art. L 1331-10).

Elles fixent, suivant la nature du réseau à emprunter ou des traitements mis en oeuvre, les caractéristiques que doivent présenter ces eaux usées pour être reçues et peuvent être subordonnées à la participation de l'auteur du déversement aux dépenses d'entretien, d'exploitation entraînées par la réception de ces eaux.

**86**

Conventions signées

La **convention spéciale de déversement** est un contrat de droit privé signé entre le Syndicat et les entreprises.

Elle résulte d'une négociation et prévoit les modalités juridiques, techniques et financières du déversement sans déroger à des dispositions législatives et réglementaires d'ordre public. Elles fixent également les modalités de communication entre les acteurs en fonctionnement normal et dégradé ainsi que les droits et les devoirs des parties signataires.



# 2. Maintenir un patrimoine performant

# Les réseaux de collecte

Les eaux usées domestiques sont d'abord collectées dans les réseaux d'assainissement.

**611.2**

km de réseau

**143**

Postes de relevage  
sur le territoire du Syndicat.  
Ils permettent de "relever" les eaux  
usées lorsque l'évacuation gravitaire  
n'est pas possible.

**30**

C'est l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des  
réseaux de collecte des eaux usées.

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 100, le niveau de  
connaissance du réseau et des branchements et l'existence d'une  
politique de renouvellement pluriannuelle  
du service d'assainissement collectif



# Les stations d'épuration

Les eaux usées domestiques sont ensuite acheminées vers une station d'épuration. Elle a pour objet de les dépolluer avant leur rejet dans le milieu naturel.

32

Stations d'épuration

184 720

Équivalent habitants,  
C'est la capacité totale des STEP  
sur le territoire du Syndicat.

5 696 206 m<sup>3</sup>

C'est le volume traité dans les  
stations bénéficiant  
d'instruments de comptage.



# Les types de stations

Il existe différents types de **stations d'épuration** qui dépendent du procédé d'**épuration** principal utilisé et des dispositifs mis en œuvre :

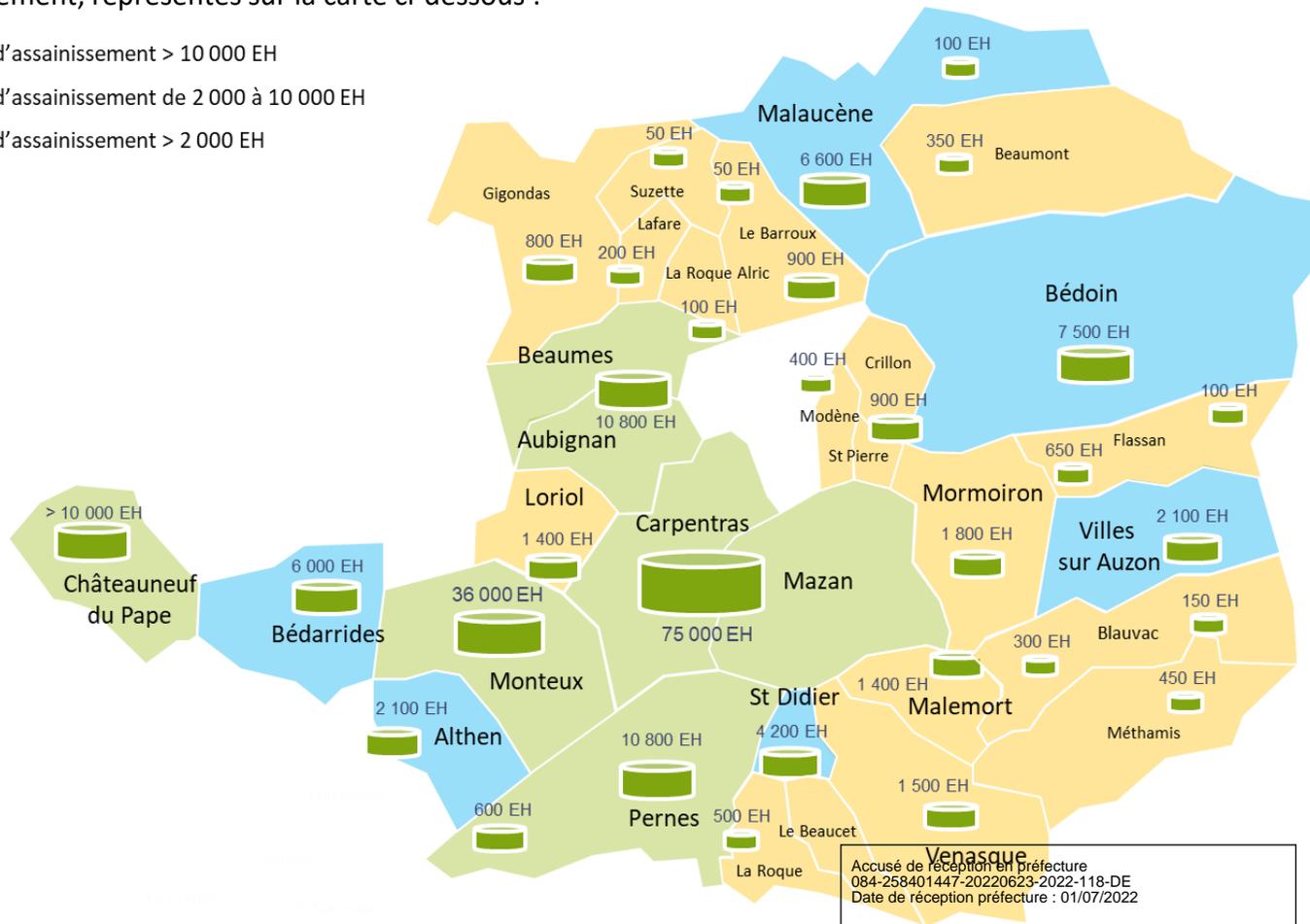
Type de station	Explications	Nombre sur le territoire
<b>Boues activées</b>	Le procédé dit « à boues activées » utilise l'épuration biologique dans le traitement des eaux usées. Cela est permis par le développement de bactéries en suspension dans l'effluent à traiter, on parle de « culture libre ». Ces bactéries sont aérobies, elles consomment de l'oxygène dissous apporté par un système d'aération de l'effluent. Des phases anaérobies (diminution de la concentration en oxygène) peuvent avoir lieu pour le traitement plus poussé de l'azote et du phosphore par d'autres bactéries.	16
<b>Lit bactérien</b>	Ce procédé d'épuration biologique utilise des bactéries aérobies fixées sur un support poreux, on parle de « culture fixée ». La biomasse se développe sur ces supports, l'effluent est dispersé et percole sur les supports de culture. L'aération se fait par ventilation naturelle (effet cheminée).	5
<b>Biodisque</b>	Le procédé consiste à développer une biomasse épuratrice fixée dans des conditions aérobies sur des disques supports maintenus en rotation. Les disques sont immergés sur la moitié de leur surface, la rotation de celui-ci permet d'alterner les phases d'aération quand la surface est à l'air libre et de traitement quand la surface est immergée.	2
<b>Décanteur / Digesteur</b>	Procédé rudimentaire de traitement des eaux usées en anaérobie (absence d'oxygène), les micro-organismes assimilent la pollution en générant de la biomasse et dégagent des gaz (CO <sub>2</sub> , méthane). Ce procédé est souvent utilisé comme prétraitement en amont d'un biodisque ou d'un lit bactérien. Ce procédé est de plus en plus utilisé pour le traitement des boues d'épuration (ou de biodéchets). Dans ce cas les gaz issus de cette fermentation sont récupérés pour être valorisés en biogaz.	4
<b>Rhizophiltres</b>	Le « rhizophiltre » est un procédé épuratoire utilisant des roseaux plantés dans un massif filtrant. Les roseaux développent leur système racinaire dans le massif, ce qui permet d'une part de maintenir en suspension les particules en surface du lit filtrant et d'autre part d'héberger la biomasse qui va épurer les eaux usées épanchées en surface du lit filtrant.	5

# Synoptique



Le territoire du Syndicat Rhône Ventoux est composé de plusieurs systèmes d'assainissement, représentés sur la carte ci-dessous :

- Système d'assainissement > 10 000 EH
- Système d'assainissement de 2 000 à 10 000 EH
- Système d'assainissement > 2 000 EH



# Cas particuliers

Les systèmes de collecte sont indépendants entre eux à l'exception des cas particuliers indiqués ci-après :

Communes	Explications
Beaumes de Venise et Aubignan	Les effluents collectés sur ces communes sont traités dans une station d'épuration intercommunale dite Aubignan Beaumes, construite en 1996 et située sur la commune d'Aubignan
Crillon le Brave et St Pierre de Vassols	Chaque réseau de collecte déverse ses effluents sur une station de traitement intercommunale située à St Pierre de Vassols, mise en service en 1988.
Le Beaucet	Les effluents collectés sont transportés par une canalisation de transfert vers la station d'épuration de Saint Didier.
Mazan	Les effluents de la commune sont transportés sur la STEP de Carpentras.
Pernes les Fontaines	Une partie de la commune de Pernes les Fontaines, à savoir le quartier de Saint Philippe est raccordée sur la station d'épuration de Saint Didier.

# La conformité des ouvrages

La réglementation impose la mise en place d'un suivi des performances de dépollution des installations (autosurveillance) ainsi que du milieu récepteur dans de nombreux cas. La fréquence et la nature de ces contrôles varient en fonction de la capacité de traitement des stations.

L'autosurveillance permet de mesurer en continu la variation en charge polluante entre l'effluent brut en entrée de station et l'eau traitée rejetée dans le milieu naturel sur la base de plusieurs paramètres de référence de dépollution.

336

Bilans réalisés

95.6%

Conformité des équipements  
d'épuration

9

Non conformités

98%

Conformité des performances  
des équipements d'épuration



10 stations sont sous auto-surveillance. Une mission annuelle de contrôle de l'auto-surveillance est réalisée par un bureau d'études extérieur afin de vérifier les mesures données par le délégataire, conformément à la réglementation.

Le 03/04/2022  
084 258 01 447 20220823 2022-08-25  
Date de réception procédure 03/07/2022

# La conformité des ouvrages

9 non-conformités ont été relevées en 2021. Les ouvrages concernés et les raisons de ces non-conformités sont exposés dans le tableau ci-dessous :

Stations	Explications de la non-conformité
Le Barroux Ambrosis	La station apparait comme non-conforme suite au dépassement des normes de rejet sur les paramètres DBO5 et DCO au cours de l'unique bilan d'autosurveillance en date du 12 janvier 2021.
Blauvac Saint Estève	La station apparait comme non-conforme suite au dépassement des normes de rejet sur le paramètre DCO (77 mg/l pour une norme de rejet à 72 mg/L), au cours du bilan du 6 octobre 2021. Malgré la demande de contre analyse au laboratoire pour des résultats incohérents, celui-ci a confirmé le résultat trouvé. Le laboratoire étant certifié Cofrac, le résultat est acté mais aucune explication pour ce dépassement. Un bilan d'autosurveillance complémentaire a été réalisé en décembre 2021 et a permis de montrer que le rejet de la station est parfaitement conforme.
La Roque Alric	Malgré des rendements conformes aux exigences épuratoires (62% sur la DCO, 94 % sur les MES et 75 % sur la DBO) la concentration en DBO5 (112mg/l est en dépassement rédhibitoire (concentration rédhibitoire 70mg/l), lors du bilan d'autosurveillance du 8 juin 2021. Le prélèvement est réalisé en aval du digesteur (avant infiltration), il est donc impossible de connaître la qualité réelle du rejet au milieu naturel.
Méthamis	Lors de l'unique bilan d'autosurveillance du 5 août 2021, nous avons enregistré un dépassement sur les paramètres MES et DCO, le colmatage partiel du tamis (malgré son nettoyage) a engendré la dégradation du rejet.
Modène	Un seul bilan d'autosurveillance réalisé le 10 juin 2021, la station est déclarée non-conforme suite au dépassement de l'autorisation de rejet sur les paramètres DCO, DBO5 et NTU.

Accusé de réception en préfecture  
084 258401447-20220623-2022-118-DE  
Date de réception préfecture : 01/07/2022

# La conformité des ouvrages

Stations	Explications de la non-conformité
Flassan les Gaps	Lors de l'unique bilan d'autosurveillance du 7 janvier 2021, un dépassement sur le paramètre DBO5 (66,4 mg/l pour une norme de rejet à 25 mg/l) a été enregistré en sortie du décanteur-digesteur, en amont des drains. Il n'est pas possible de connaître la qualité du rejet au milieu naturel car l'effluent s'infiltré ensuite entièrement.
La Barroux Village	La station apparait comme non-conforme à cause de 2 dépassements sur le paramètre DCO enregistrés lors des bilans d'autosurveillance des 21 mai et 23 novembre 2021. Pour le 1er bilan, un dysfonctionnement de la recirculation est à l'origine de la dégradation de la qualité de rejet. Quant au 2e bilan, les charges entrantes enregistrées ce jour-là sont nettement supérieures au dimensionnement nominal de la station. Malgré une enquête réalisée sur le réseau de la commune, l'origine de cette charge anormale n'a pas été déterminée.
Pernes Les Fontaines Les Valayans	La station apparait comme non-conforme, suite à un dépassement sur le paramètre DCO (212 mg/l, pour une norme de rejet à 125 mg/l) mesuré lors du bilan du 8 juin 2021. De fortes arrivées de graisses ont été observées les jours précédents. De plus à trois reprises, le sprinkler a dû être débouché et un colmatage de la surface du lit bactérien a également été observé. Cette situation exceptionnelle explique le dépassement de la norme de rejet.
Venasque	La non-conformité enregistrée est liée à un dépassement sur le paramètre phosphore au cours du bilan du 6 avril 2021. Le nouvel arrêté préfectoral, supprimant le seuil limite de 2 mg/l sur le paramètre phosphore total a été signé le 28 juin 2021, de ce fait le 2nd bilan d'autosurveillance de l'année (le 21 septembre 2021) est quant à lui conforme.

Sur les stations d'épuration dont la capacité est inférieure à 500 EH soit 30 kg / jour DBO5, un bilan d'autosurveillance n'est réalisé qu'une année sur deux. L'année au cours de laquelle le bilan n'a pas été réalisé est une année pour laquelle la conformité de la station n'a pas été mesurée.



# 3.

## La gestion durable des boues

# La gestion des boues

Après le traitement des eaux usées, les stations d'épuration se retrouvent avec des sous-produits ou résidus solides : les boues d'épuration. Au fur et à mesure des traitements réalisés sur les eaux usées au sein de la station d'épuration, quatre sous-produits vont être générés :

1.	<b>Les refus de dégrillage, piégés en entrée de station</b>	Issus du traitement mécanique de dégrillage, les refus de grilles sont les déchets les plus grossiers qui sont récupérés en station d'épuration. Ils sont d'origine hétérogène (bouts de bois, conserves, matières plastiques...) et sont généralement éliminés vers une incinération d'ordures ménagères.
2.	<b>Les sables piégés par les ouvrages spécifiques sous les effluents en entrée de station</b>	Les sables sont issus du traitement physique de dessablage (séparation liquide/solide par décantation).
3.	<b>Les graisses</b>	Les déchets graisseux sont hétérogènes (graisse, huile alimentaires...) et récupérés dans la station d'épuration par des procédés spécifiques.
4.	<b>Les boues produites à l'issue du traitement biologique et/ou physico-chimique des effluents</b>	Elles représentent le sous-produit principal des stations d'épuration. Elles sont principalement constituées de particules solides non retenues par les prétraitements en amont de la station d'épuration soit des matières organiques non dégradées, des matières minérales et des micro-organismes.

# La gestion des boues

Les boues doivent être déshydratées afin d'en réduire le volume en enlevant l'eau. Puis elles sont soit valorisées en compost, soit utilisées dans une autre station d'épuration ou incinérées si la valorisation n'est pas possible. En 2021, la commune de CARPENTRAS a été intégré, ceci explique la forte hausse de la quantité de boues issue des ouvrages d'épuration.

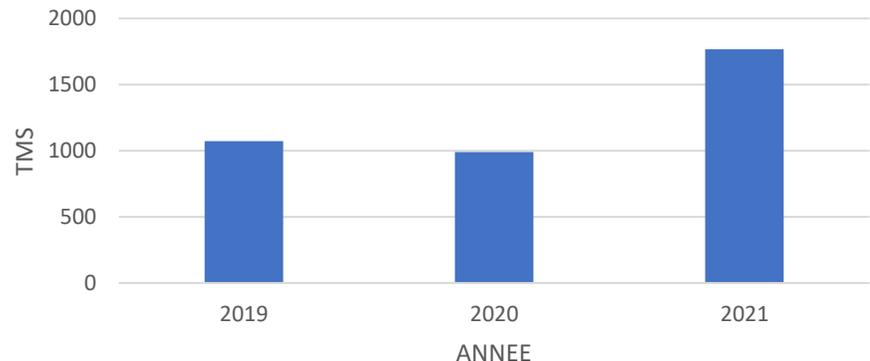
**1 766.5**

C'est la quantité de boues issues des ouvrages d'épuration en tonne de matière sèche.

**100 %**

C'est le taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation.

QUANTITE DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'EPURATION (en TMS)



Une partie des boues de certaines stations a dû être traitée par incinération car leur qualité ne permettait pas le traitement en centre de compostage

Accusé de réception en préfecture  
05-258401147-20220623-2022-188-DE  
Date de réception préfecture : 01/07/2022



# 4. Préserver et investir pour un service durable

# Le curage des réseaux

Le bon fonctionnement des réseaux d'assainissement nécessite une maintenance constante et des curages tant préventifs que curatifs. Ils consistent à nettoyer le réseau par jet d'eau sous haute pression ou par le passage d'une fusée hydrodynamique. Cela permet de décoller les déchets des parois. Selon le degré d'envasement, les éléments décollés (un mélange de boue, vase et déchets en tout genre) sont dilués dans les effluents ou aspirés par un camion hydrocureur. C'est SUEZ qui est en charge d'effectuer ces opérations.

**89 828**

C'est le nombre en mètre linéaire d'hydrocurage préventif effectué sur le territoire en 2021. Ce nombre comprend la commune de Carpentras. L'objectif contractuel est de 41 500 ml/an sur le territoire hors Carpentras et de 15 000 ml/an sur Carpentras.

**183**

Désobstructions du réseau ont été effectuées (interventions curatives) et **237** interventions sur branchements.

**28 points**

Du réseau de collecte ont nécessité plus de 2 interventions de désobstructions.

**4.9**

C'est le nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau.



# La traque des eaux claires parasites



Les eaux claires parasites sont des eaux issues des pluies, des canaux d'irrigation ou des nappes phréatiques qui se retrouvent dans les réseaux d'eaux usées alors qu'ils ne sont pas conçus pour les recevoir.

**170**

C'est le nombre de non-conformités identifiées (2020/2021)

**110**

C'est le nombre de mises en conformité réalisées (2021)

Limitier les intrusions d'eaux claires parasites permet de restreindre les rejets directs et donc les pollutions du milieu naturel, de moins solliciter les pompages (donc la consommation électrique) et d'optimiser le traitement et l'épuration des eaux usées. C'est absolument nécessaire pour préserver la qualité de l'eau et respecter l'environnement.

## Comment lutter contre les eaux claires parasites?

- **Renouveler les réseaux les plus vétustes** pour éviter que ces eaux claires s'infiltrent dans les canalisations à cause notamment des fissures ou des casses.
- **Mener des investigations sur le terrain** grâce notamment à des passages caméra et des tests à la fumée non toxiques. Ils permettent de mettre en évidence les endroits où s'introduisent les eaux claires parasites pour pouvoir ensuite mieux les éradiquer.
- **Vérifier la conformité des branchements des particuliers** en s'assurant de leur étanchéité et de la bonne séparation des eaux usées et des eaux pluviales en partie privative. S'assurer par exemple que l'eau s'écoulant des gouttières ou que les vidanges des piscines ne sont pas raccordées au branchement d'eaux usées.

# Les investissements

**9,55**

C'est le linéaire en km de canalisations d'assainissement collectif renouvelées en 2021



**6 613 463 €**

C'est le montant investi en études et en travaux pour le service assainissement collectif

**1 107 155.70 €**

C'est le montant des subventions reçues par l'Agence de l'eau et le Département de Vaucluse pour financer ces études et travaux

**2**

Stations d'épuration en cours de construction en 2021 sur les communes de Malemort du Comtat et Mormoiron

**0.76 %**

C'est le taux de renouvellement en 2021. Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements. NB: la révolution du linéaire en 2021 (intégration de Carpentras) a impacté à la baisse ce taux.

# Les principales réalisations de 2021



Montants  
operation  
(payés en 2021)

## Deux nouvelles stations d'épuration



Les marchés relatifs aux constructions des nouvelles stations d'épuration de Malemort du Comtat (1 900 équivalent habitants) et de Mormoiron (2 500 équivalent habitants) ont été lancés en 2021. Ces deux ouvrages neufs seront mis en service respectivement en avril et octobre 2022.

3.5  
Millions d'€

## BEDARRIDES- Quartier de la Roquette, Chemin des Sences



Extension de 5415 ml de réseau d'eaux usées et reprise de 168 branchements.

2 514 180,00 €

Accusé de réception en préfecture  
084-258401447-20220623-2022-118-DE  
Date de réception préfecture : 01/07/2022

# Les principaux projets de 2022



## Une nouvelle station d'épuration au Mont-Serein

Le Mont-Ventoux bénéficie d'une faune et d'une flore exceptionnelle qu'il faut absolument protéger. Le Syndicat Rhône Ventoux va moderniser le système d'assainissement de la station du Mont-Serein pour répondre à ces exigences de protection du milieu naturel.

Montants  
opération

851 400 €

## D'importants travaux de mise en conformité du système d'assainissement des eaux usées

Le Syndicat Rhône Ventoux va réaliser la mise en conformité des systèmes d'assainissement des eaux usées sur les communes de Crillon, St Pierre de Vassols et Modène en les interconnectant au système d'assainissement collectif de Carpentras. Au total, 7 035 mètres de réseau avec deux postes de refoulement seront créés.

3 €  
Millions d'€

# Les principaux projets de 2022



## Un nouveau bassin d'orage pour la Station d'Épuration de Monteux

La création d'un nouveau bassin d'orage de 1 500 m<sup>3</sup> à la station d'épuration de Monteux permettra de stocker les eaux lors des intempéries et donc de limiter les déversements après prétraitement vers le milieu naturel. Il aidera également à une meilleure maîtrise des débits de pointes pour éviter le vieillissement prématuré des membranes.

Montants  
opération

1.8  
Millions d'€

## Construction d'une nouvelle STEP à La Roque sur Pernes

La station de La Roque sur Pernes date de 1974. Il s'avère nécessaire, afin de répondre aux évolutions démographiques futures ainsi qu'aux contraintes environnementales en perpétuelle évolution, de la renouveler. La capacité de cette nouvelle station sera de 500 équivalent habitants.

520 000 €



# 5. Assurer un service de qualité au coût le plus juste

# Les volumes facturés

Les volumes facturés en assainissement collectif sont identiques aux volumes d'eau consommés. Ils ne concernent que les usagers raccordés ou raccordables au réseau d'assainissement. Du fait de l'intégration de Carpentras en 2021, les volumes facturés ont fortement augmenté.

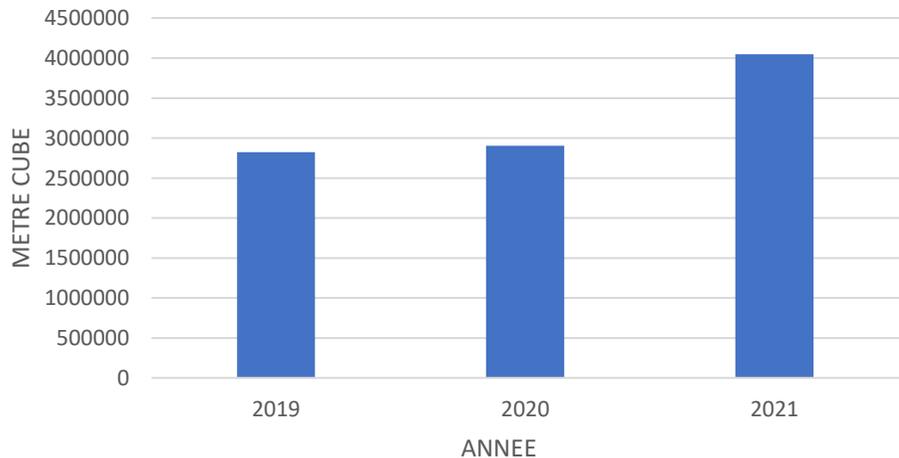
**43 012**

usagers

**4 049 997 m<sup>3</sup>**

facturés

VOLUMES FACTURES (en m3)



# Le prix de l'eau



L'exploitation du service ayant été déléguée, la tarification de la vente d'assainissement collectif se décompose en 3 parts : celle du Syndicat Rhône Ventoux, celle de l'exploitant (SUEZ) et celle perçue pour le compte des organismes publics.

## LA PART DU SYNDICAT

Elle permet de financer les investissements nécessaires au renouvellement et à la rehabilitation des canalisations ou encore la création ou réfection de postes de relevage et de stations d'épuration.

Elle se décompose en part fixe (abonnement) et en part proportionnelle en fonction du volume consommé.

## LA PART DU DELEGATAIRE

Les conditions financières sont définies dans le cadre du contrat de délégation de service public. Les tarifs applicables sont révisés 2 fois par an, au 1<sup>er</sup> janvier et au 1<sup>er</sup> juillet suivant une formule d'actualisation contractuelle.

Elle se décompose également en part fixe et en part proportionnelle.

## LES ORGANISMES PUBLICS

Outre la TVA collectée et reversée à l'Etat, une part est également perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau.

Fixée annuellement, cette contribution à l'Agence de l'Eau sert à financer ou subventionner divers travaux de mise en conformité et

d'amélioration en aidant les collectivités.

# La facture type 120 m<sup>3</sup>



TERRITOIRE SYNDICAL AU 01/01/2021 – Délibération n°35 du 29 juin 2017 (part syndicale et part délégataire)  
(hors Carpentras et Mormoiron)

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES	Quantité ou m <sup>3</sup>	Prix unitaire 2021	Prix unitaire 2022	Montant 2021	Montant 2022
<b>Part du délégataire</b>					
Abonnement annuel	2	19.40	20.00	38.80	40.00
Consommation	120	1.1867	1.1208	142.40	134.50
<b>Part collectivité</b>					
Abonnement annuel	2	14.80	14.80	29.60	29.60
Consommation de 0 à 1 000 m <sup>3</sup>	120	1.615	1.615	193.80	193.80
<b>Organismes publics</b>					
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	120	0.1500	0.16	18.00	19.20
<b>Sous-total hors TVA en €</b>				<b>422.60</b>	<b>417.10</b>
TVA à 10 %				42.26	41.71
<b>TOTAL 120m<sup>3</sup> en € TTC</b>				<b>464.86</b>	<b>458.81</b>
Soit le m3 en € TTC				3.87	3.82

Accusé de réception en préfecture  
084-258401447-20220623-2022-118-DE  
Date de réception préfecture : 01/07/2022

# L'évolution du prix de l'assainissement collectif



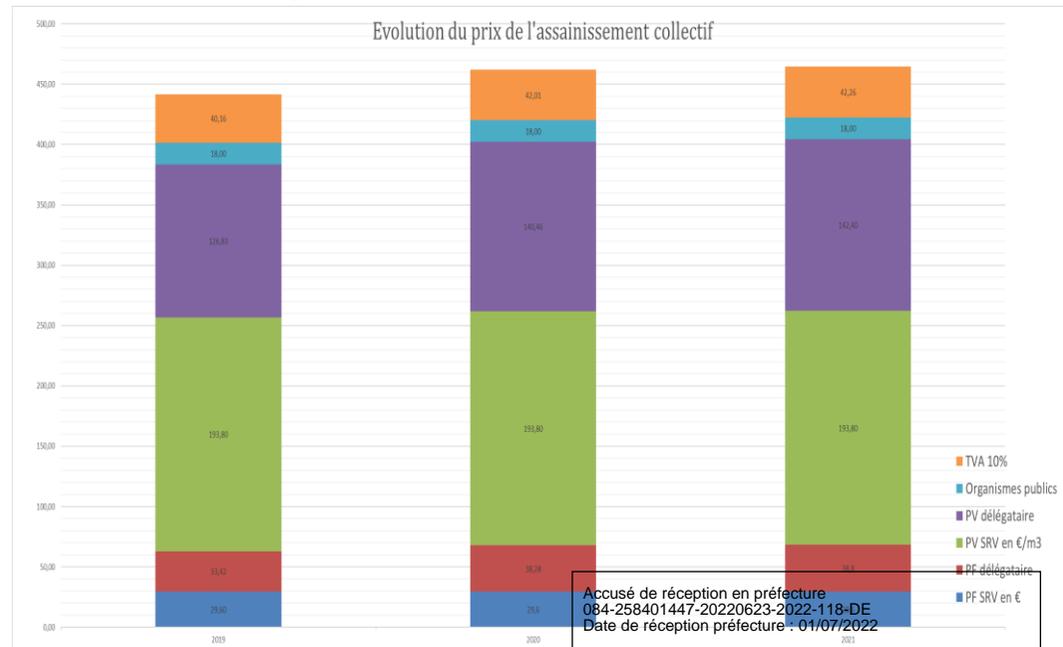
Le prix de l'assainissement est relativement stable depuis 2019.

**3 %**

C'est le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

**141 365.84€**

C'est le montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité



# Les indicateurs financiers

**5 863 235.88 €**

C'est le montant des recettes provenant des redevances assainissement collectif.

**2 356 134.57 €**

C'est le montant des amortissements réalisés



**10.06 ans**

C'est la **durée d'extinction de la dette**. Il donne la durée théorique pour rembourser la dette si le Syndicat affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service. L'évolution de cette durée est essentiellement liée à l'intégration des charges de la commune de Carpentras.

## Etat de la dette

<b>Encours de la dette au 31/12/2021</b>		<b>47 068 884.95€</b>
<b>Annuités payées en 2021</b>		<b>3 765 439.97€</b>
Dont :	Intérêts :	1 215 304.67€
Capital :		<b>2 550 135,30€</b>

Accusé de réception en préfecture  
18401447-20220623-2022-1550  
Date de réception préfecture : 01/07/2022



# 6. Partager et communiquer

# La méthanisation des boues et des déchets

Le 19 mai 2021, une **réunion d'information et de sensibilisation** a été organisée à destination des élus pour leur présenter le projet d'unité de méthanisation des boues et des déchets porté par la Cove, les Sorgues du Comtat, le Sitteu et le Syndicat Rhône Ventoux, suite au lancement d'une étude de faisabilité.

Il est en effet possible de méthaniser les matières gérées par les collectivités et notamment **les boues de station d'épuration**, la partie fine des déchets verts (feuilles, tontes, etc.), les déchets alimentaires des ménages ayant fait l'objet d'un tri à la source et d'une collecte séparée.

**Ce projet est donc une réponse collective aux enjeux communs de réduction des boues et des déchets qui permet également de produire une énergie renouvelable et locale.**

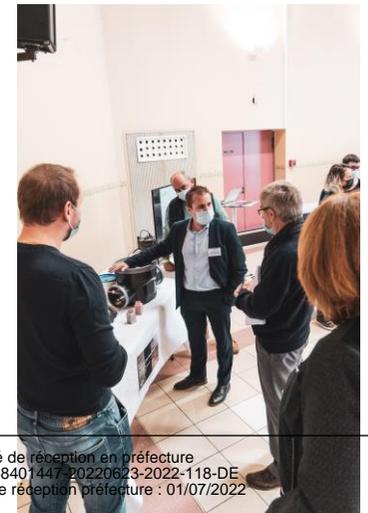


## Qu'est-ce que la méthanisation?

C'est un processus naturel biologique de dégradation de la matière organique par des micro-organismes en l'absence d'oxygène. L'unité de méthanisation est alimentée par des matières organiques résiduelles, appelées « intrants » ou « substrats », qui seront dégradés par des bactéries. Ce processus permet de produire du biogaz, composé principalement de méthane, et du **digestat**, matière organique résiduaire de la digestion.

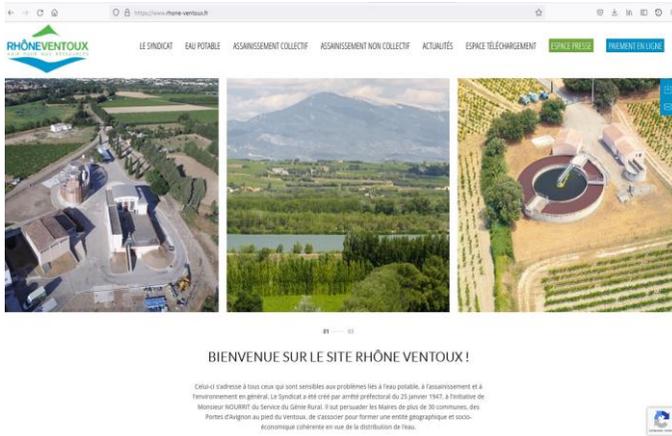
# Une journée dédiée à l'assainissement

Une **journée thématique concernant le service assainissement** a été organisée le 26 novembre 2021 à destination des élus du Syndicat. Au programme : une séance plénière présentant le service et ses enjeux, 4 ateliers thématiques et la visite de la station d'épuration de Carpentras.



# Les actions de communication

Tout au long de l'année, le Syndicat Rhône Ventoux met à jour et réalise des supports de communication pour informer les usagers des actions menées.



Site Internet actualisé en fonction de l'actualité du Syndicat : [www.rhone-ventoux.fr](http://www.rhone-ventoux.fr)



Distribution de la **Lettre Recto Verso** à l'ensemble des abonnés avec l'envoi des factures et remise d'exemplaires dans chaque Mairie



5 films réalisés en 2021 pour présenter les travaux relatifs à l'assainissement collectif

084-258401447-20220623-2022-118-DE  
Date de réception préfecture : 01/07/2022

# Coordonnées utiles

## Syndicat Rhône Ventoux

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30



### Adresse

595 chemin de  
l'hippodrome  
CS 10022  
84201 CARPENTRAS CEDEX



### Téléphone

04.90.60.81.81



### Internet

[www.rhone-ventoux.fr](http://www.rhone-ventoux.fr)  
[contact@rhone-ventoux.fr](mailto:contact@rhone-ventoux.fr)

Accusé de réception en préfecture  
084-258401447-20220623-2022-118-DE  
Date de réception préfecture : 01/07/2022